



Aux membres du Conseil général de Premier

Premier, le 24 avril 2023

## Préavis municipal no 200 pour le conseil du 1<sup>er</sup> juin 2023 Comptes 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### I - Préambule

Les comptes pour l'année 2022, révisés par la fiduciaire Cuérel à Baulmes, ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 24 avril 2023.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

les charges s'élèvent à

fr 1'221'325.76

les produits s'élèvent à

fr. 1'263'925.92

ce qui laisse apparaître un excédent de produits de

**fr. 42'600.16**

### II. Quelques remarques particulières

#### **Comptes de fonctionnement**

##### Chapitre 10 – Autorités

A la suite de la démission de 2 municipaux en janvier 2022, les nouveaux élus n'ont pris leur fonction qu'à fin avril, d'où une diminution du montant des rémunérations allouées (102.301).

##### Chapitre 11 – Administration

Dans les frais de téléphone (11.3182), en plus de l'abonnement bimestriel de fr. 320.30, il apparaît les frais d'intervention d'un technicien.

Dans le poste « honoraires » 11.3185, outre les dépenses habituelles, les honoraires pour la reliure des PV du conseil depuis 2006 pour fr. 525.--.

11 enfants ont participé aux Passeports vacances de Vallorbe et Orbe, coût fr. 550.- ; (11.352)

Nous avons soutenu la mise en place du Jardin d'enfants Imagine à Vaulion par un don de fr. 1'200.-- ; (11.365)

##### Chapitre 21 – Impôts

Les impôts sur le revenu des personnes physiques sont en diminution de 9 % par rapport à 2021 alors que ceux sur la fortune augmentent de 38 %. Nous avons encaissé pour fr. 28'600.- de gains immobiliers non budgetés (21.441). Des défalcatons d'impôts ont été comptabilisées pour fr. 3'662.90 (21.330) alors que nous avons pu en récupérer pour fr. 4'320.- (21.409).

##### Chapitre 22 - Service financier

Au niveau de la péréquation 2021 (décompte final août 2022), nous avons été remboursé de fr. 33'182.- (22.452.4). Notre commune est toujours bénéficiaire du système péréquatif vaudois.

##### Chapitre 31 – Terrain

Il a été décidé de placer 5 « conteneurs à crottes de chiens et distributeurs de sacs » à différents endroits du village. Le coût de l'achat et la pose de ces dispositifs s'élèvent à fr. 3'500.--.

## Chapitre 321 – Forêts

D'importantes coupes avaient été faites et comptabilisées sur l'année 2021 alors que la vente des bois est intervenue sur l'année 2022, raison pour laquelle le dicastère des forêts est largement bénéficiaire. D'autre part, un îlot de senescence \* a été constitué au lieu-dit Les Genètes, d'une durée de 50 ans pour laquelle nous avons reçu une subvention unique de fr. 28'380.10.

\*Un îlot de sénescence est une surface forestière d'environ 1 à quelques hectares, dans laquelle on renonce à toute exploitation. Les arbres peuvent ainsi y accomplir leur cycle de vie naturel entier, jusqu'à leur décrépitude et leur décomposition.

## Chapitre 322 - paturâges

Un nouvelle cuisinière à gaz a été installée à la buvette des Auges (fr. 3'280.—) et quelques travaux de peinture ont été entrepris.

Au chalet de Premier, la chéneau a été réparée pour fr. 1'580.--.

Comme prévu au budget, nous avons reçu via Parc Jura Vaudois une subvention de fr. 2'736.15 (322.465) pour la réfection des murs en pierres sèches entreprise en 2021 (25 % du coût des travaux est financé par le Fonds suisse pour le paysage et 12 % par la Confédération et le canton de Vaud).

## Chapitre 35 – Bâtiments communaux

Collège : un amortissement obligatoire de fr. 15'000.- et un supplémentaire de fr. 286'617.75 ont permis de rembourser intégralement l'investissement « création appart 1<sup>er</sup> ouest et rénovation 2<sup>ème</sup> est ». Malgré un changement de locataire, tous les appartements ont été loués les 12 mois de l'année. Dès 2022, l'utilisation de la buanderie est payable par un forfait de fr. 150.- par an et par personne (seul deux appartements utilisent encore la buanderie, les quatre autres sont équipés individuellement).

Tirage : la salle du Tirage a été louée 9 fois durant l'année 2022 ;

Nous précisons que la concierge n'est finalement pas soumise à la LPP, raison de la différence entre le budget et le salaire effectivement payé.

## Chapitre 42 - urbanisme

Il s'agit d'une facture de fr. 14'000.- à répartir entre les 3 communes (avec Vallorbe et Vaulion), après subvention de l'ECA, pour les honoraires de BRPlus Ingénieurs SA au sujet des conduites d'eau potable dans le cadre du projet éolien.

## Chapitre 43 – routes

Aucuns travaux routiers n'ont été entrepris durant l'année.

## Chapitre 45 – Déchetterie

La taxe forfaitaire 2022 a été fixée à fr. 56.10 par habitant. Les charges ont été maîtrisées, ce qui a permis de dégager un minuscule « excédent de produits » de fr. 146.05, montant attribué au compte de réserve no 9282.14. Nous n'avons procédé à aucun achat ou investissement durant l'année 2022.

## Chapitre 46 – Epuration

Le dicastère de l'épuration est loin de s'équilibrer (82.5% au lieu de 100%), malgré l'encaissement de taxes d'introduction et des taxes d'épuration en augmentation. La part d'amortissement « épuration » des infrastructures remises à neuf (travaux d'investissement des rues La Riaz, Route de Vallorbe, Rte de Vaulion et Rte de Bretonnières-Collège-Les Ages) de fr. 19'150.- pèse lourdement dans ce déséquilibre.

## Chapitre 50 – Ecoles

Au 31 décembre 2022, ce sont toujours 37 enfants qui sont scolarisés à l'AscoVaBaNo.

## Chapitre 72 – Sécurité sociale

Le décompte final de la cohésion sociale 2021 s'est élevé à fr. 20'083.- en notre faveur (72.451). Les coûts de l'Ajoval et de l'UAPE sont inférieurs au budget, mais ne pas encore définitifs.

## Chapitre 81 – service industriel

Tout comme le dicastère de l'épuration, celui de l'eau potable est également en léger déséquilibre. Le règlement sur la distribution de l'eau accepté par le conseil à fin 2021 n'a été validé par le Conseil d'Etat que courant 2022 ; la nouvelle tarification n'a donc pas pu être introduite au 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme

nous l'avions espéré en vous présentant le budget avec l'introduction d'une nouvelle taxe par unité de logement (UDL). C'est donc avec la même tarification que l'année précédente que les factures d'eau ont été établies en 2022, pour des revenus similaires. Là aussi la part d'amortissement « eau potable » des infrastructures remises à neuf (travaux d'investissement des rues La Riaz, Route de Vallorbe, Rte de Vaulion et Rte de Bretonnières-Collège-Les Ages) de fr. 20'650.- pèse lourdement dans ce déséquilibre. La nouvelle tarification entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Au bilan :**

C. 9141.40 – amortissement obligatoire de fr. 45'000.- ;

C. 9141.42 - amortissement obligatoire de fr. 14'000.- ;

C. 9141.44 – amortissement obligatoire de fr. 19'000.- ;

C. 9143.22 – amortissement obligatoire de fr. 15'000.-; un amortissement extraordinaire supplémentaire de fr. 286'617.75 a été comptabilisé remboursant intégralement l'investissement.

C. 9144.5 – 1<sup>er</sup> amortissement obligatoire de fr. 4'500.-- ;

922 - au 31 décembre 2022, le total de nos emprunts s'élève à fr. 992'600.- (remboursements durant l'année de fr. 63'000.--).

### **III. Commentaires**

L'année 2022 boucle avec un cash-flow qui a permis de procéder à fr. 97'500.- d'amortissements obligatoires et fr. 286'617.75 d'amortissement supplémentaire. La Municipalité juge les comptes 2022 comme très bons mais reste toujours vigilante afin de maîtriser au mieux les dépenses. En 2022 aucun investissement ni travaux d'entretien lourd n'a été entrepris, ce qui explique en partie ce bon résultat.

### **IV. Rapport du Syndic - Etienne Candaux**

La Municipalité s'est réunie à 43 reprises durant l'année 2022 pour la gestion des affaires courantes. Aucuns gros travaux d'investissement n'ont été entrepris durant l'année. Les finances communales sont en bonne position. La démission de deux municipaux a un peu perturbé le bon déroulement des opérations et du travail prévu et budgété, notamment sur les routes et chemins forestiers. De grosses coupes ont été réalisées (mais démesurées) par le garde-forestier, fort heureusement démissionnaire en cours d'année. Le prix du bois 2022 étant correct, cela a permis une bonne rentrée d'argent. Cependant, la situation sanitaire des forêts reste préoccupante suite à la sécheresse violente de l'été 2022 et l'affaiblissement des arbres permet aux petites et aux plus grosses bêtes de détruire la forêt. La nomination d'un nouveau garde forestier en la personne de Nicolas Allamand, jeune et compétent, nous permet de garder un dialogue positif. L'élection tacite en cours d'année de Marie Bader et Hernan Castro est venue regarnir les rangs de la municipalité. Nous leur souhaitons le meilleur dans l'apprentissage des joies de la démocratie au sein de la communauté.

Le projet éolien Sur Grati arrive enfin à bout touchant, non sans peine. Nous nous réjouissons de les voir tourner dans le ciel, dans la sérénité et la paix.

### **V. Rapport des municipaux**

#### **Marie Bader**

Dans le cadre de mon dicastère « chemins et routes », j'ai eu contact avec la commission des routes ainsi que plusieurs échanges (visite, téléphones, courriels) avec M. Yanef du canton afin de faire un projet pour la signalisation du village ; une mise à l'enquête a été effectuée fin décembre 22.

J'ai aussi effectué des demandes de devis (échanges téléphoniques, négociations du prix, courriels) pour les toilettes pour chiens.

Pour le dicastère du Parc Jura Vaudois, j'ai assisté à diverses séances ainsi qu'à une réunion avec le forestier concernant une convention d'entretien pour la zone de protection des Mouilles.

Concernant le dicastère des affaires sociales je me suis rendue aux assemblées relatives.

Voilà un récapitulatif de mon activité au sein de la municipalité pour l'année 2022.

**Hernan Castro**

Concernant mon arrivée au sein de l'exécutif communal de Premier en cours de législature mi-avril 2022 :

Ayant reçu comme tâche le domaine Déchetterie et Bâtiments, mes compétences ont été mises à l'épreuve de suite.

**Bâtiments :**

J'ai résolu quelques problèmes liés aux accès (serrure de la porte d'accès à la salle de municipalité), remplacement d'un cylindre de porte, réparation du système de fermeture trois points.

Participation aux états des lieux des locataires du collège, sortants et entrants.

Relevé de compteurs d'eau chaude, chauffage, remplacement d'une batterie de lavabo dans un appartement.

Démontage du grillage de la Cour d'école.

**Déchetterie :**

Ma participation active à la réception des usagers pour y signaler les usages du tri des déchets.

Prise de contact avec la Municipalité de Bretonnières et mise à plat des distensions entre les deux entités.

Mise en place une collaboration active entre les deux responsables du dicastère.

Remplacement du surveillant lors de ses absences.

Participation au relevé des compteurs d'eau des habitations.

Collecter de l'information concernant les us et coutumes du village.

Je tiens à relever le défi dans un cadre qui me surprend de séance en séance.

**Paul-Henri Maillard**

**Service des eaux :**

L'année 2022 est l'année des changements avec

- L'approbation par le département de notre règlement des eaux dès l'année 2023.
- La finalisation du projet AISM de la rive gauche de l'Orbe → début des travaux prévus en été 2023
- L'approbation du projet AISM de la rive droite (Bretonnières et Premier) par l'OFCO et l'ECA.
- La décision unanime du conseil intercommunal de l'AISM de mutualiser la totalité de l'eau disponible en altitude et sa gestion complète de distribution des eaux régionales à l'AISM jusqu'à l'entrée des villages.
- Toute l'eau consommée par les communes de l'AISM sera facturée au même prix de vente pour financer les travaux
  - a) de rénovation complète du réseau intercommunal,
  - b) des stations de pompage
  - c) des réservoirs selon les normes OFCO
  - d) ainsi que tous les échantillons d'analyses, en conformité avec l'autocontrôle.

La conduite d'adduction aval du captage des Auges a été remplacée par une nouvelle conduite en PE soudé qui a révélé une rénovation antérieure dans un état et une hygiène lamentable.

La mise en conformité de la chambre de réunion et équipements reste à faire (HACCP).

**AIVN (STEP) et réseaux d'évacuation des eaux usées et météoriques**

La STEP a reçu 11'290 m<sup>3</sup> contre 10'268 m<sup>2</sup> à épurer en 2021.

Nous devons poursuivre notre séparatif dans le village avec la réfection des rues « des Fontaines » et « de Bretonnières ».

Une planification des curages et la surveillance avec un contrôle par vidéo de l'état des conduites a été faite et devra se poursuivre avec un tournus de 10 ans.

Un effort sur les possibilités d'infiltration des eaux de pluie doit systématiquement être étudié. Pour les raccordements d'eaux pluviales existant sur les réseaux des eaux unitaires, il est recommandé de vérifier la possibilité d'infiltration pour modifier nos descentes d'eau claire en les sortant de l'unitaire et en favorisant l'infiltration autant que possible. C'est un objectif de cette législature, pour la commune et les particuliers.

Service du feu

Le SDIS Vallorbe Région a bien passé le cap post-Covid avec son personnel. Le nombre des sorties du SDIS a repris comme avant Covid. Nous avons à nouveau un pompier à Premier ainsi qu'un jeune sapeur-pompier (JSP). Pour rappel, c'est également ouvert aux femmes. Par avance je remercie ceux et celles qui vont suivre la campagne de propagande et d'inscription de l'ECA en novembre.

Service des constructions

En 2022, de nombreux nouveaux chantiers se sont ouverts, principalement des remplacements de chaudières par des pompes à chaleur PAC, chaufferie à pellets de bois, pose de panneaux solaires photovoltaïques, etc. Pour tous ces projets, nous vous rappelons qu'il faut prendre contact au préalable avec le municipal qui est à disposition pour vous informer sur les démarches à suivre. Nous vous rappelons que tout projet de modification de l'espace visuel doit faire l'objet d'une simple demande à la Municipalité qui vous expliquera la démarche administrative à suivre.

**VII. Conclusions**

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;
- Il a été soumis à la commission de gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir :

1/ accepter les comptes 2022 tels que présentés, avec un excédent de revenus de fr. 42'600.16.

Municipalité de Premier  
Le Syndic                      La Secrétaire

E. Candaux                      S. Breton

